

Courrier : Amnesty for women

Autor(en): **Wismer, Ina**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

► L'enquête de l'Université de Genève sur les mariages au quotidien constitue incontestablement un document historique : l'originalité de sa méthode en trois phases permet de dresser un bilan d'une remarquable précision sur l'organisation familiale rêvée, et réelle, dans les années 70. Les auteurs de l'ouvrage disent s'adresser aux personnes intéressées par le droit de la famille et le travail social... mais les personnes intéressées par l'histoire des menta-

lités, et celle du féminisme en particulier, y trouveront des enseignements tout aussi précieux. Dans le dossier sur le féminisme aujourd'hui, les « mariages au quotidien » fournissent une pièce essentielle : celle des aspirations, et de la réalité, que connaissent vraiment les couples d'aujourd'hui. Une réalité qui vient montrer, entre autres, à ceux qui croient que le féminisme est entré dans les mœurs... qu'en 1980, ils ont encore tort.

Corinne Chaponnière

Courrier

Amnesty for Women

Innombrables sont les femmes dans le monde qui subissent les pires traitements, prisonnières, occultées, battues, tuées même en toute impunité. L'Agenda de la femme suisse 83, que nous avons placé sous le signe de la solidarité au féminin, parlé entre autres de la récente création d'«Amnesty for Women» (c/o Forschungsstelle, Hohenstauffengasse 17, A-1010 Vienne) : ce sont des femmes qui, par des actions concrètes, luttent contre les sévices infligés aux femmes.

Suite à cette mention de leur groupe, Amnesty for Women nous a adressé un urgent appel à la solidarité avec un groupe de femmes particulièrement menacées : des jeunes mariées en Inde.

Chaque année, plusieurs milliers d'entre elles sont assassinées, brûlées vives, par leur belle-famille ou leur mari. Leur crime : une dot considérée insuffisante... Et ces meurtres, même prouvés, restent presque toujours impunis ! La police et les tribunaux s'en désintéressent, ils sont corrompibles, et la mort de ces jeunes femmes est généralement présentée comme un suicide.

Les statistiques officielles montrent en effet un taux de suicide alarmant parmi les jeunes femmes mariées entre 15 et 30 ans.

Bien qu'ayant passé une loi interdisant la dot, les autorités indiennes ne se soucient guère du respect de cette loi, et les organisations internationales n'ont jusqu'ici jamais tenu compte de cette violation flagrante et massive des droits de l'homme (ou plutôt... de la femme).

Le mouvement des femmes en Inde, conscient de ce problème, nous demande d'en informer l'opinion internationale ; il a besoin d'argent pour créer des refuges où toutes celles qui sont menacées de mort ou de violence peuvent trouver non seulement protection, aide et sécurité, mais aussi une formation leur permettant de mener une vie digne et indépendante.

Amnesty for Women collectionne les dons pour un tel refuge à la Nouvelle Delhi (à verser sur le compte N° 0681 16010, Amnesty for Women, Erste Österr, Sparkasse, 1090 Vienne, Porzellangasse) et nous propose de créer un groupe à Genève. Que toutes celles qui s'y intéressent nous le fassent savoir !

Ina Wismer

Agenda, case postale 9, 1223 Cologny

Education

Pan pan tu es mort...

Les jouets guerriers n'ont rien d'innocent : s'ils ne tuent pas encore le petit copain, ils pourraient bien finir par tuer l'imaginaire.

Noël approche, Noël est bientôt là. Préparons nos chéquiers, nos portemonnaie, nos tirelires, et partons faire la tournée des achats. Qu'allons-nous offrir aux enfants ? On voit encore, aux rayons des grands magasins, des mairaines sans complexe demander « un jouet pour une petite fille de quatre ans » ; mais, enfin, une bonne partie de ceux qui ont charge d'âmes juvéniles commencent à ressentir l'achat d'un jouet comme un acte éducatif chargé d'implications ; il n'est plus question, après avoir potassé sa pédagogie à longueur d'année, à grand renfort d'articles et de conférences, de s'en remettre au hasard, ni de céder aveuglément aux pressions des chers petits qui, depuis plusieurs semaines déjà, rêvent à haute voix en feuilletant les catalogues sur papier glacé reçus dans la boîte aux lettres.

La question des jouets guerriers est l'une de celles qui cristallisent actuellement le plus de controverses. Toute la presse s'est fait l'écho de la résolution récemment adoptée par le Parlement européen, visant à l'interdiction ou à la limitation de la publicité, de la production ou de la vente de jouets représentant des armes dans les pays de la Communauté européenne. On sait que la Suède a pris une mesure semblable déjà en 1979 ; en Allemagne, l'Association des commerçants de jouets a accepté de ne plus exposer de jouets guerriers dans les vitrines, et dans plusieurs autres pays, on a enregistré des mouvements d'opinion allant dans ce sens ; en Suisse même, la conseillère nationale genevoise Amélia Christinat a adressé, en décembre 1981, une motion au Conseil fédéral sur ce sujet.

Une incitation à la violence

Tout le monde s'accorde généralement à reconnaître que l'activité ludique exercée pendant l'enfance influence la mentalité et le comportement que l'on adoptera à l'âge

Abonnez-vous ! Un an : Fr. 38.-

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

N.B. J'ai eu cet exemplaire au kiosque par une connaissance

Pour Noël, abonnez vos amies !

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

Veillez envoyer le bulletin de versement à :

Nom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

A renvoyer à « FEMMES », case postale 323, 1227 CAROUGE.